

Conseil communal du 9 juillet 2018

1. Approbation du procès-verbal de la séance de la séance du 28 mai 2018

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
I.C
Écolo
TOTAL

2. Prestation de serment de la nouvelle Directrice Générale stagiaire

Mme Virginie Breyne est invitée à prêter le serment prescrit par l'article L1126-3 du CDLD entre les mains de Mr Daniel Senesael, Bourgmestre.

3. Application du décret du 29 mars 2018 modifiant le C.D.L.D en vue de renforcer la gouvernance et la transparence dans l'exécution des mandats publics au sein des structures locales et supra-locales et de leurs filiales – ASBL communales – modification des statuts – désignation des administrateurs et observateurs

Vu le décret du 29 mars 2018 modifiant le CDLD en vue de renforcer la gouvernance et la transparence dans l'exécution des mandats publics au sein des structures locales et supra-locales et de leurs filiales, il y a lieu de modifier les statuts des ASBL communales en fonction de ces dispositions légales :

A. Le Progrès

L'assemblée générale extraordinaire du 27 juin 2018 a approuvé la modification aux statuts. Il convient, dès lors, de procéder à la désignation des nouveaux administrateurs et observateurs. Le Conseil communal est invité à désigner les personnes suivantes au poste d'administrateur :

- Mme Chantal DELANGRE (PS-LB)
- Mr Jean-Michel NOTTEBAERT (PS-LB)
- Mr Christian LECLERCQ (PS-LB)
- Mr Daniel SENESAEL (PS-LB)

Et les personnes suivantes aux postes d'observateur :

- M.....(I.C.)
- M.....(Ecolo).

B. Estaim'Sportifs

L'assemblée générale extraordinaire du 27 juin 2018 a approuvé la modification aux statuts. Il convient, dès lors, de procéder à la désignation des nouveaux administrateurs et observateurs. Le Conseil communal est invité à désigner les personnes suivantes au poste d'administrateur :

- Mr Christian HOLLEMAERT (PS-LB)
- Mr Fredy DOUILLET (PS-LB)

- Mme Edithe PUTMAN (PS-LB)
 - Mr Jean-Daniel DESODT (PS-LB)
- Et les personnes suivantes aux postes d'observateur :
- M.....(I.C.)
 - M.....(Ecolo).

C. Crèche communale Le Petit Poucet

L'assemblée générale extraordinaire du 27 juin 2018 a approuvé la modification aux statuts. Il convient, dès lors, de procéder à la désignation des nouveaux administrateurs et observateurs. Le Conseil communal est invité à désigner les personnes suivantes au poste d'administrateur :

- Mr Christian HOLLEMAERT (PS-LB)
- Mme Sophie BUNOU (PS-LB)
- Mr Jacques HUBAUT (PS-LB)
- Mme Sabine VAN GYSEL (PS-LB)

Et les personnes suivantes aux postes d'observateur :

- M.....(I.C.)
- M.....(Ecolo).

D. Impact

L'assemblée générale extraordinaire du 27 juin 2018 a approuvé la modification aux statuts. Il convient, dès lors, de procéder à la désignation des nouveaux administrateurs et observateurs. Le Conseil communal est invité à désigner les personnes suivantes au poste d'administrateur :

- Mr Fredy DOUILLET (PS-LB)
- Mr François DECONINCK (PS-LB)
- Mr Geoffrey VANBOUT (PS-LB)
- Mme Edithe PUTMAN (PS-LB)

Et les personnes suivantes aux postes d'observateur :

- M.....(I.C.)
- M.....(Ecolo).

E. Estaim'Culture

L'assemblée générale extraordinaire du 27 juin 2018 a approuvé la modification aux statuts. Il convient, dès lors, de procéder à la désignation des nouveaux administrateurs et observateurs. Le Conseil communal est invité à désigner les personnes suivantes au poste d'administrateur :

- Mr Daniel SENESAEL (PS-LB)
- Mme Emilienne VANDEKERKOVE (PS-LB)
- Mr Frédéric DI LORENZO (PS-LB)
- Mr Quentin HUART (PS-LB)

Et les personnes suivantes aux postes d'observateur :

- M.....(I.C.)
- M.....(Ecolo).

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
I.C
Écolo
TOTAL

4. Rapport de rémunération - adoption

Vu l'obligation introduite par l'article 71 du décret du 29 mars 2018 modifiant le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation et visant l'établissement d'un rapport de rémunération écrit, le Conseil communal est invité à adopter le rapport de rémunération rédigé pour la commune d'Estaimpuis.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
I.C
Écolo
TOTAL

5. Commune – exercice 2018 – modification budgétaire n°2 aux services ordinaire et extraordinaire – décision

Considérant que certaines allocations prévues au budget doivent être révisées, est soumis au vote du Conseil la modification budgétaire n°2 au service ordinaire qui se présente comme suit :

	SELON LA PRESENTE DELIBERATION		
	Recettes 1	Dépenses 2	Solde 3
D'après le budget initial ou la précédente modification	15.069.609,93 €	14.727.141,73 €	342.468,20 €
Augmentation de crédit (+)	105.351,00 €	343.959,09 €	-238.608,09 €
Diminution de crédit (+)		- 9.000,00 €	9.000,00 €
Nouveau résultat	15.174.960,93 €	15.062.100,82 €	112.860,11 €

Considérant que certaines allocations prévues au budget doivent être révisées, est soumis au vote du Conseil la modification budgétaire n°2 au service extraordinaire qui se présente comme suit :

	SELON LA PRESENTE DELIBERATION		
	Recettes 1	Dépenses 2	Solde 3
D'après le budget initial ou la précédente modification	4.750.013,75 €	4.629.044,31 €	120.969,44 €
Augmentation de crédit (+)	945.881,03 €	995.973,87 €	- 50.092,84 €
Diminution de crédit (+)	- 154.241,84 €	- 124.241,84 €	- 30.000,00€
Nouveau résultat	5.541.652,94 €	5.500.776,34 €	40.876,60 €

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
I.C
Écolo
TOTAL

6. A.S.B.L. Sahara Découverte – conventions de partenariat - décision

La demande de partenariat avec la commune, soumise par Mr Jacques VARRASSE, concernant le projet de l'ASBL Sahara Découverte et ce, dans le cadre de l'appel à projet 2018 « Cofinancement de projets de coopération décentralisée » subsidié par Wallonie-Bruxelles International.be a fait l'objet d'un accord de principe du Collège communal en date du 13 janvier 2018. En outre, en séance du 13 avril 2018, le Collège a pris connaissance et acte du calendrier et de l'approche transmise par Mr VARRASSE.

Ce projet a pour objet : « Les initiatives d'éco agriculture, de gestion et la revalorisation des déchets liés aux activités de l'agro-élevage, ménagers et médicaux liés, les manques d'hygiène et de l'accès aux soins sont pris en charge par les communautés de la région de M'Hamid au Maroc Sud ».

Le financement de celui-ci est de 12.000 € à répartir sur trois années budgétaires, à savoir 2019, 2020 et 2021, un premier apport (fonds propre acquis de 3.000 €) étant versé en novembre 2018 afin de permettre la constitution du dossier et les premières réalisations du partenariat.

Dès lors, il y a lieu de passer une convention de collaboration avec l'ASBL « Sahara Découverte » pour la réalisation dudit projet ainsi que de conclure une convention en vue d'acter l'intervention de l'ASBL « Maison Internationale » en qualité de gestionnaire de ce projet subsidié par la commune.

Le Conseil est invité à marquer accord sur la convention de collaboration entre l'ASBL « Sahara Découverte » et la commune et sur la convention entre l'ASBL « Maison Internationale » et la commune.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
I.C
Écolo
TOTAL

7. Estaimpuis – école secondaire – création – candidature - décision

L'assemblée est invitée à marquer son accord pour que, sous réserve, que le Gouvernement autorise le subventionnement, la Commune d'Estaimpuis marque son accord pour la création d'une école secondaire ordinaire nouvelle à pédagogie active à Estaimpuis. La commune d'Estaimpuis sollicitera l'admission aux subventions de cette école nouvelle. En outre, considérant l'intérêt de l'ASBL « La Vie en Grand » d'apporter son expertise en matière de pédagogie active, la commune d'Estaimpuis propose de créer un Comité d'Accompagnement composé d'une délégation du Conseil communal (avec représentation de l'ensemble des partis démocratiques) et de l'Administration communale (la Directrice générale, le (la) juriste communale, le Responsable de l'Urbanisme communal), du C.P.E.O.N.S., du Conseil d'Administration de l'ASBL « La vie en Grand » et de tout autre expert qu'il serait bon d'inviter. Ce comité d'accompagnement remettra des avis et suivra l'évolution de la mise en place, de l'encadrement et de la construction de l'établissement.

Dès la création de la nouvelle école secondaire ordinaire sur son territoire, la commune d'Estaimpuis sollicitera son adhésion à l'ASBL du Conseil des Pouvoirs organisateurs de l'Enseignement officiel neutre subventionné (en abrégé C.P.E.O.N.S.), Fédération des Pouvoirs organisateurs de l'Enseignement des Communes, des Provinces et de la COCOF.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
I.C
Écolo
TOTAL

8. Saint-Léger – école des arts – aménagement des abords- approbation des conditions et du mode de passation

L'assemblée est invitée à approuver le cahier spécial des charges N°2018/BE/T/013 et le montant estimé du marché « Saint-Léger école des arts – aménagement des abords » établis par le Service Technique. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 33.056,50 euros HTVA ou 39.998,37 euros TVAC.

Il est proposé de passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable et de financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de 2018, article 124/72156 – projet 23 - 2017.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
I.C
Écolo
TOTAL

9. Evregnies – école communale – abords d’extension – approbation des conditions et du mode de passation

L’assemblée est invitée à approuver le cahier spécial des charges N°2018/BE/T/017 et le montant estimé du marché « Evregnies – Ecole communale – abords de l’extension » établis par le Service Technique. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et par les règles générales d’exécution des marchés publics. Le montant estimé s’élève à 24.777,00 euros HTVA ou 29.980,17 euros TVAC.

Il est proposé de passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable et de financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de 2018, article 722/72160 – projet 14.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
I.C
Écolo
TOTAL

10. Entité d’Estaimpuis – diverses voiries – travaux d’enduisage – approbation des conditions et du mode de passation

L’assemblée est invitée à approuver le cahier spécial des charges N°2018/BE/T/014 et le montant estimé du marché « Entité d’Estaimpuis – diverses voiries (chemin du Maréchal et Rue de l’Ancienne Passerelle) - travaux d’enduisage (1) » établis par le Service Technique. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et par les règles générales d’exécution des marchés publics. Le montant estimé s’élève à 45.077,50 euros HTVA ou 54.543,78 euros TVAC.

Il est proposé de passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable et de financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de 2018, article 421/73160 par voie de modification budgétaire sous réserve d’approbation par la tutelle de la MB2.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
I.C
Écolo
TOTAL

11. Leers-Nord – PIC- 17/18- création d'un accotement à la rue de Belva – approbation des conditions et du mode de passation

L'assemblée est invitée à approuver le cahier spécial des charges N°2018/BE/T/012 et le montant estimé du marché « Leers-Nord – PIC 17/18 – création d'un accotement à la rue de Belva » établis par l'auteur de projet. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 233.302,26 euros HTVA ou 282.295,73 euros TVAC.

Il est proposé de passer le marché par la procédure négociée directe avec publication préalable et de financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de 2018, article 421/73160 – projet 29-2017.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
I.C
Écolo
TOTAL

12. Entité d'Estaimpuis – divers bâtiments – installation de panneaux photovoltaïques – phase 2 de 2018 – approbation des conditions et du mode de passation

L'assemblée est invitée à approuver le cahier spécial des charges N°2018/BE/T/015 et le montant estimé du marché «Entité d'Estaimpuis – Divers bâtiments (Estaim'services et Maison de Jeunes) – installation de panneaux photovoltaïques – phase 2 de 2018» établis par le Service Technique. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 27.608,65 euros HTVA ou 33.406,47 euros TVAC.

Il est proposé de passer le marché par la procédure négociée sans publication et de financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de 2018, article 124/72360 – projet 24.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
I.C
Écolo
TOTAL

13. Estaimbourg – Domaine de Bourgogne – remplacement des clôtures de l’enclos – approbation des conditions et du mode de passation

L’assemblée est invitée à approuver le cahier des charges N°2018/BE/T/018 et le montant estimé du marché « Estaimbourg – Domaine de Bourgogne – Remplacement des clôtures de l’enclos » établis par le Service technique. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial et par les règles générales d’exécution des marchés publics. Le montant estimé s’élève à 24.500,00 euros HTVA ou 29.645,00 euros TVAC.

Il est proposé de passer le marché par la procédure négociée sans publication et de financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de 2018, article 765/72554 – projet 31.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
I.C
Écolo
TOTAL

14. Bailleul – Clos Bel Horizon – renouvellement des trottoirs – approbation des conditions et du mode de passation

L’assemblée est invitée à approuver le cahier des charges N°2018/BE/T/016 et le montant estimé du marché « Bailleul – Clos Bel Horizon – renouvellement des trottoirs » établis par le Service technique. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial et par les règles générales d’exécution des marchés publics. Le montant estimé s’élève à 95.999,63 euros HTVA ou 116.159,55 euros TVAC.

Il est proposé de passer le marché par la procédure négociée sans publication et de financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de 2018, article 421/73160 – projet 17.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
I.C
Écolo
TOTAL

15. Estaimbourg – PCDR – création d’une maison de l’entité – marché de service – approbation des conditions et du mode de passation

L’assemblée est invitée à approuver le cahier des charges N°2018/BE/S/001 et le montant estimé du marché « Estaimbourg – PCDR – création d’une maison de l’entité – marché de service » établis par la commune d’Estaimpuis. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial et par les règles générales d’exécution des marchés publics. Le montant estimé s’élève à 66.942,14 euros HTVA ou 80.999,99 euros TVAC.

Il est proposé de passer le marché par la procédure négociée sans publication et de financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de 2018, article 124/73360 – projet 42.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
I.C
Écolo
TOTAL

16. Leers-Nord – Maison communale – modernisation – du hall d’entrée – approbation de l’avenant n°1

L’assemblée est invitée à approuver l’avenant n°1 du marché « Leers-Nord – Maison communale- Modernisation du hall d’entrée » pour le montant total en plus de 32.785,84 € HTVA ou 39.670,87 TVAC.

Il est proposé de de financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de 2017, article 124/72360 – projet 46.2016.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
I.C
Écolo
TOTAL

17. Arrêtés du Bourgmestre - ratification

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
I.C
Écolo
TOTAL

H U I S C L O S

18. Personnel communal – semaine volontaire de 4 jours

19. Personnel communal – nominations à titre définitif :

- a. d'une infirmière*
- b. d'un chef de bureau technique*
- c. d'un conseiller en aménagement du territoire*

20. Personnel enseignant – interruption de carrière

21. Personnel enseignant – congé pour prestations réduites

22. Personnel enseignant – ratification délibérations du Collège

23. Directeur général honoraire – titre honorifique

Bonne séance !

Daniel SENESAEL

Député-Bourgmestre